

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

**DELIBERATION N° 21/2015
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 23 juin 2015**

Subvention de fonctionnement aux établissements partenaires – 2015

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'administration adopte la subvention de fonctionnement au lycée Charles-de-Gaulle de Bangui – République Centrafricaine pour un montant de 80 000 euros.

Nombre de votants: 28

Pour : 28

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 23 juin 2015

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE



Anne-Marie DESCÔTES